

faisait œuvre de pionnière dans l'enseignement des sciences appliquées et du génie. Des changements analogues se sont produits dans d'autres universités : Dalhousie à Halifax, Queen's à Kingston et la University of Toronto.

Tandis que les établissements de langue anglaise s'orientaient surtout vers les études pratiques et scientifiques et la non-confessionnalité, on continuait, du côté français, d'insister sur les études classiques et la confessionnalité.

Avec le peuplement des quatre provinces de l'Ouest, de nouveaux établissements d'enseignement ouvraient leurs portes. La University of Manitoba a déposé ses statuts en 1877. En Alberta et en Saskatchewan, les universités provinciales étaient créées respectivement en 1908 et 1909. La University of British Columbia, bien que s'étant dotée de statuts en 1908, n'a ouvert ses portes qu'en 1915. Au moment où éclatait la Première Guerre mondiale, nombre d'universités possédaient déjà leurs caractéristiques propres. Aux facultés traditionnelles de théologie, de droit et de médecine s'étaient ajoutées des écoles de génie, d'agriculture, de sciences forestières, d'éducation, de médecine dentaire et d'économie domestique.

Après la Première Guerre mondiale, on a observé une certaine expansion. En 1939, le Canada possédait 28 universités, qui, du point de vue de la taille, passaient de la University of Toronto, dont l'effectif à temps plein était d'environ 7 000, aux établissements ayant moins de 1 000 étudiants. À cette époque, on comptait à peu près 40 000 étudiants, qui représentaient 5 % de la population âgée de 18 à 24 ans.

Une transformation radicale s'est amorcée après la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre du programme de réadaptation des anciens combattants, 53 000 anciens militaires se sont inscrits à l'université entre 1944 et 1951. On a résolu le problème immédiat des locaux en construisant des bâtiments temporaires et en créant des collèges-satellites. Au milieu des années 1950, les classes laissées vacantes par les anciens combattants étaient occupées par un nombre croissant de diplômés des écoles secondaires. La demande d'expansion du secteur universitaire s'est poursuivie et elle est devenue particulièrement forte dans les années 1960; partis de 128 600, les effectifs se sont accrus pour atteindre 323 000 en 1971-1972.

Au début des années 1970, les taux de croissance ont commencé à fléchir, malgré l'accroissement soutenu de la population âgée de 18 à 24 ans. Les étudiants à temps partiel ont commencé à augmenter plus rapidement que ceux à temps plein.

Organisation et administration. À part des exceptions mineures, les provinces autorisent la créa-

tion et définissent les structures des universités par des mesures législatives. Il n'existe pas deux universités semblables au Canada, mais leur structure et leur organisation sont relativement standard.

Les universités ne sont pas toujours des établissements indépendants : elles peuvent être reliées à un établissement mère de plusieurs façons. Les universités ou les collèges jouissent d'une grande autonomie en ce sens qu'ils assument eux-mêmes leur gestion et peuvent décerner des grades. Toutefois, ils suspendent parfois temporairement ce pouvoir de conférer des grades s'ils font partie d'une fédération. Certains établissements fédérés renoncent uniquement à une partie de leurs pouvoirs de décerner des grades, conservant le droit de conférer des grades en théologie, mais pas en arts ni en sciences.

À l'instar des établissements fédérés, les établissements affiliés assurent leur propre administration, mais ils n'ont pas le pouvoir de décerner des grades. Dans le cas des établissements fédérés et des établissements affiliés, l'université mère se charge d'assurer l'enseignement et de décerner des grades dans toutes les disciplines visées par des ententes de fédération ou d'affiliation.

Les universités et les collèges constituants représentent une autre forme d'organisation. Ces établissements font intégralement partie de l'université mère sur le plan administratif et scolaire.

La plupart des universités sont d'expression anglaise, traduisant ainsi le profil linguistique du pays. Sur les sept établissements autonomes d'expression française, quatre se trouvent au Québec, et la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario en comptent un chacun. De plus, deux universités de l'Ontario sont bilingues, offrant l'enseignement à la fois en français et en anglais. D'autres offrent des cours dans une seule langue, mais permettent aux étudiants de présenter leurs travaux, leurs réponses d'examen et leurs thèses dans l'une ou l'autre langue. Par ailleurs, des établissements bilingues ou d'expression anglaise comptent un certain nombre d'établissements affiliés d'expression française.

La vaste majorité des universités sont fortement subventionnées par les administrations fédérale et provinciales. La plus grande part des crédits (environ 65 %) provient des provinces. Les subventions fédérales directes, qui sont essentiellement consacrées à la recherche, constituent un autre 15 %; les frais de scolarité représentent 11,0 %; et les fonds provenant d'autres sources, environ 10 %. Toutefois, ces chiffres s'appliquent uniquement au niveau national. Pour les différents établissements, les subventions gouvernementales